



DECLARATION CFTC INC MALADIE

Le syndicat CFTC tient à alerter sur les difficultés que rencontrent les élus des Cnam qui doivent se prononcer lors des réunions de comité d'entreprise ou de CHSCT.

Les Directions ont effectivement déterminé toutes les activités concernées par les mutualisations, annoncé les transferts et évalué, avec plus ou moins de justesse, les effectifs impactés.

Par contre, dès lors que l'on aborde les points précis du devenir des agents concernés, d'un planning de déploiement des transferts, des formations pour les personnels, les réponses sont la plupart du temps très évasives voire inexistantes.

Pour beaucoup d'agents ces déplacements d'activités sont vécus douloureusement et l'absence de perspectives est ressentie comme un manque de reconnaissance de leur investissement!

A titre d'exemple, que peut-il être proposé aux agents du Recours contre Tiers quand l'activité quitte l'organisme ? Quel métier pourront-ils exercer alors même qu'ils ont été recrutés avec des diplômes juridiques pour leur expertise !

la CFTC souhaite que l'employeur apporte plus de visibilité sur la GPEC car le personnel n'est pas qu'une question d'ETP ! Nous vous demandons des garanties sur la reconnaissance de l'expertise, sur les modalités de reconversions professionnelles et sur l'évolution de carrières du personnel qui doit repartir à zéro. Et bien évidemment nous vous demandons de mettre un accompagnement renforcé et un dispositif de formation conséquent.

Nous souhaitons également que soit traitées de manière homogène dans tous les organismes les questions relatives aux rémunérations. Nous vous demandons le maintien des primes pour les agents qui en bénéficiaient et qui perdent leur activité.

Nous vous demandons également que les agents puissent user d'un droit de regret s'ils revenaient sur leur choix.

Concernant le déploiement de ces réorganisations, nous souhaitons plus de lisibilité et de la cohérence entre les arrivées et les départs d'activité au sein d'un même organisme.

La CFTC souhaiterait également savoir si les cartographies proposées par les différentes régions seront stabilisées ou s'il s'agit d'une première étape ! Nous ne voudrions pas voir se reproduire ce qu'il se passe en ce moment à savoir des mutualisations mises en place lors de la COG précédente « détricotées » au profit d'une autre politique ! .

La CFTC vous demande de prendre de véritables mesures pour que le personnel impacté puisse se projeter dans l'avenir.